

FEDERATION GENERALE
DES RETRAITES DE LA
FONCTION PUBLIQUE

20 rue Vignon
75009 PARIS
Site Internet : <http://fgr.org>

Mail : jmsaxe@free.fr
Directeur de la publication
Jean-Marie SAXE
26 rue du Petit Bois
88400 XONRUPT-LONGEMER

Venez nombreux (ses) participer à notre

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

POINT D'ETAPE SUR LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE (avec la présence d'un
représentant de la MGEN)

EPINAL Restaurant Les Erables,
(Atelier protégé de l'ADAPEI)
3, allée de l'Aubépine
(le Saut le Cerf, après la Ligne Bleue
au bout de la rue à gauche)

VENDREDI 10 AVRIL 2026 – 9H15

Un repas amical suivra dans le même lieu

Page 1 :

Assemblée générale

Page 2 :

Edito : Jean Marie Saxe
Secrétaire départemental
Aides sociales au profit des
retraités

Page 3 :

La protection sociale
complémentaire

Page 4 :

La page du Trésorier
Situation trésorerie
Sylvain Houselle

ORDRE DU JOUR

9 h 15 : petit déjeuner d'accueil

9 h 45 : rapport moral et vote
rapport financier

rapport commission de contrôle des comptes
vote désignation représentants au congrès

11 h 15 : point d'étape : la PSC et les mutuelles (avec
intervention d'un membre de la MGEN)

12 h 30 : repas

FICHE D'INSCRIPTION A ENVOYER AVANT LE : Mardi 7 avril 2026

à Sylvain HOUSELLE, 5 chemin du trou de soleil 54210 VILLE EN VERMOIS

Nom – Prénom :

Adresse :

Participera au repas du vendredi 10 avril 2026 : oui - non

Montant du repas : 25 euros Nombre de convives :

Ci-joint un chèque de : euros à l'ordre de FGR-FP Vosges

(souhaite recevoir un plan d'accès : oui – non)



EDITORIAL

La loi « grand âge » promise par Emmanuel Macron dès 2018 n'a jamais vu le jour sous la forme initialement envisagée et ne sera pas examinée d'ici la fin du mandat présidentiel.

Cette loi devait :

- créer un droit universel à l'autonomie
- renforcer les financements pour la prise en charge de la dépendance
- favoriser le maintien à domicile
- rénover les EHPAD
- soutenir les aidants familiaux
- revaloriser les métiers de soins et de l'accompagnement.

Nous n'avons bénéficié à ce jour que de la loi « bien vieillir » c'est-à-dire des mesures transitoires qui ne sont qu'un premier jalon face aux besoins immenses du secteur et surtout aucune prise en charge du financement de ces évolutions.

Je déplore que le « grand âge » malgré des promesses n'ait bénéficié que d'une « petite loi » qui ne prévoit pas le financement des besoins des générations d'après guerre dans les trente prochaines années.

Xonrupt Longemer le 1 mars 2026

Le secrétaire départemental

Jean-Marie Saxe

AIDES SOCIALES AU PROFIT DES RETRAITES

Les fonctionnaires retraités peuvent bénéficier d'aide en cas de difficultés financières ponctuelles. Pour l'éducation nationale cette aide peut être apportée aux retraités de l'enseignement public et de l'enseignement supérieur (rayés des cadres avant l'intégration de leur établissement dans l'Université de Lorraine). L'aide est également ouverte aux ayants droits (titulaires d'une pension de réversion par exemple). La demande se fait auprès de l'assistante sociale des personnels (pour les Vosges DSDEN (anciennement inspection académique) Téléphone : 03 29 64 80 51).

Une de nos adhérentes, Catherine Gourguillon demeurant à Gérardmer, siège dans la commission qui examine les dossiers et peut vous renseigner sur ces sujets.

Vous pouvez la joindre par mail : cathy.gourguillon@free.fr

Appel est lancé aux adhérents FGR-FP Vosges **relevant d'autres ministères** pour nous fournir le même type de renseignement (à faire parvenir à Jean-Marie Saxe).

LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE



POINT D'ETAPE :

Suite à la table ronde organisée par nos soins à Epinal le 4 avril 2025, il nous paraît nécessaire d'organiser un point d'étape sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire et l'incidence sur les retraités.

- Doit-on opter pour la protection mise en place par les Ministères au travers d'un contrat collectif ou doit-on rester au travers d'un contrat individuel dans sa mutuelle historique (ou assurance) ?

- Avantages, inconvénients, cotisations, calendrier ?

Un débat- échanges sera mené lors de l'assemblée départementale du 10 avril 2026 avec la participation d'un membre de la MGEN.

CONGRES NATIONAL DE LA FGR FP

Le congrès de la FGR-FP aura lieu à Port-Leucate (Aude) du mardi 19 au jeudi 21 mai 2026. Le département des Vosges a droit à 2 congressistes (en plus de Jean-Marie Saxe et de Sylvain Houselle). Les frais de congrès sont pris en charge intégralement (par le national pour l'hébergement et les repas par le département pour le transport). Il y a possibilité d'arriver le lundi et de repartir le vendredi.

Tout adhérent Vosgien peut représenter le département après validation par l'assemblée départementale du 10 avril 2026.

Si vous êtes intéressé et souhaitez représenter notre département, prenez attache auprès de Jean-Marie Saxe au 06 82 33 07 69 au plus tôt.

LE CDCA : CONSEIL DEPARTEMENTAL CITOYENNETE ET AUTONOMIE

- fait remonter au département les problèmes rencontrés par les personnes âgées, leur famille, leurs proches aidants.

- force de proposition pour la mise en œuvre d'initiatives dans les domaines du bien vieillir, de la perte d'autonomie, de l'accessibilité, de l'aide aux aidants, du maintien à domicile, de l'adaptation du logement...

- est consulté sur les schémas départementaux et régionaux.

Le CDCA des Vosges vient d'être renouvelé pour une durée de 3 ans. La FGR-FP dispose d'un siège de titulaire occupé par Jean-Marie Saxe et de suppléant occupé par Sylvain Houselle. La première réunion plénière de mise en place du bureau et des commissions aura lieu le mardi 3 mars 2026 au conseil départemental.



PAGE DU TRESORIER

COMPTE RENDU FINANCIER 2025

COMPTES DE RESULTATS 2025		CHARGES		MONTANT		PRODUITS		MONTANT
1	REVERSEMENTS SUR COTISATIONS AD	euros		2025	2024	1	COTISATIONS	euros
	COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTES	1151,50	866,75				COTISATION ADHÉRENTS DIRECTES	1645
	COTISATIONS FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	0,00					REVERT COTISAT ADHRTS SYNDIQUES	410,55
	PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA RÉGION	0,00						
2	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					2	AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
	ÉDITION DE BULLETIN DÉPARTEMENTAL		81,00				INTERÊTS SUR LIVRET	
	DIFFUSION DU BULLETIN DÉPARTEMENTAL	435,48	239,13				AUTRES PRODUITS -MOUVTS INTERNES	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr., fourn, pt mat.)	100,08	200,60					
	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET MISSIONS	425,24	519,60					
	ASSURANCE MAIF	118,00	19,48					
	AUTRES CHARGES MOUVT INTERNES		6,00					
	ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	400,10	309,5				RECETTES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES	276
	TOTAL DES CHARGES	2630,40	2242,06				TOTAL DES PRODUITS	2331,55
RÉSULTATS 2025 :		-298 €				AVOIRS AU 31/12/2025 : CC BRED 867,33€ CME88 6055,42€ TOTAL : 6922,75 €		

Rappel : tous les adhérents retraités d'un syndicat affilié à la FGR-FP reçoivent ce bulletin départemental ainsi que le journal national « le Courrier de la retraite et du retraité »

COTISATIONS DES ADHERENTS DIRECTS :

Faites adhérer : Vous connaissez un (e) retraité(e) de la Fonction Publique de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou Hospitalières qui n'a pas encore rejoint la FGR.

Transmettez-nous ses coordonnées, nous lui ferons parvenir de la documentation sur la FGR-FP.

- Pour les adhérents directs, le montant de la cotisation annuelle figure sur le tableau ci-dessous.

BAREME DES COTISATIONS

Pension mensuelle brute	Montant de la cotisation
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
1151 à 1320 €	29,00 €
1321 à 1450 €	34,00 €
1451 à 1700 €	43,00 €
1701 à 1900 €	47,00 €
1901 à 2200 €	56,00 €
2201 à 3000 €	63,00 €
Au-delà de 3000 €	74,00 €

BULLETIN D'ADHESION à la FGR-FP (année 2025)

Nom Prénom :

Adresse :

E-MAIL :@..... Tél :

Adhère/renouvelle mon adhésion à la Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique.

A retourner au trésorier: Sylvain HOUSELLE

5 chemin du trou de soleil 54210 VILLE EN VERMOIS
 accompagné d'un chèque à l'ordre de la FGR VOSGES
 (compte bancaire: FGR-fp88 Bred n° 810 06 89 75)

Direction de la publication : Jean-Marie SAXE
 LE COURRIER DU RETRAITÉ
 Imprimé par nos soins